

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 51 (2004)

Heft: 6

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VIDÉO/DVD

Le nouveau recrutement

OFPP. Tous les jeunes, garçons et filles, sont concernés par le recrutement.

A 16 ans, ils reçoivent une lettre d'information préalable à ce propos. Un film, réalisé pour un public jeune, présente la nouvelle procédure de recrutement.

Depuis 2003, l'armée et la protection civile procèdent au recrutement commun. Comme par le passé, tout homme de nationalité suisse est astreint au service militaire. La loi prévoit un service civil de remplacement pour les hommes qui, pour des raisons de conscience, ne peuvent accomplir de service militaire. Les personnes qui, pour un quelconque motif, ne sont pas aptes à servir dans l'armée, sont incorporées dans la protection civile. Celui qui ne peut accomplir ni service militaire ni service de protection civile est déclaré inapte au service. Les Suissesses peuvent s'engager à titre volontaire dans l'armée ou dans la protection civile.

Tous les jeunes, garçons et filles, sont concernés par le nouveau système de recrutement. Dès l'âge de 16 ans, ils reçoivent une lettre d'information préalable du canton. C'est ce que présente le film: assis devant leur ordinateur, deux jeunes de 16 ans qui viennent de recevoir la lettre d'information préalable du canton s'informent sur les trois étapes du processus de recrutement.

Les trois étapes du recrutement

Les deux jeunes apprennent tout d'abord quels sont le sens et les objectifs de l'information préalable. Ils découvrent ensuite le déroulement de la journée d'information et les décisions que doivent prendre les jeunes de 18 ans. Ils voient également quelles sont les possibilités offertes dès la journée d'information pour orienter la décision d'incorporation dans la direction souhaitée.

Pour finir, ils participent au recrutement d'une durée de 2 à 3 jours dans un des sept centres de recrutement de Suisse. Ils découvrent les différents tests, les entretiens avec le

médecin, le psychologue, l'officier du recrutement de l'armée ou celui de la protection civile. Ils apprennent que la décision d'incorporation dans une fonction est prise d'un commun accord avec les personnes responsables.

Une vidéo destinée aux écoles

Ce film s'adresse principalement aux jeunes de 15 et 16 ans. Il est destiné aux écoles et établissements qui accueillent le public cible. Il peut aussi être utilisé par les cadres de l'armée et de la protection civile chargés du recrutement ainsi que par toutes les personnes que le thème du recrutement intéresse.

Le film dure 14 minutes et a été réalisé par Marcel Schumacher en collaboration avec le Centre des médias électroniques (CME).

Le film peut être emprunté gratuitement dès le mois de novembre 2004 sous le numéro VP 785 auprès du Centre des médias électroniques sur support VHS ou DVD.

Adresse pour la commande:

CME, Médias audiovisuels,
Papiermühlestrasse 14, 3003 Berne,
e-mail: afd.verleih@he.admin.ch,
téléphone 031 324 23 39
ou sur le site www.protopop.ch
(rubrique Services/Vidéo/DVD) □



Une scène du film: à 16 ans, tous les jeunes reçoivent la lettre d'information préalable.

PHOTO: OFPP

Comme membre de l'Union Suisse pour la protection civile, vous recevez la revue «action» gratuitement, à domicile!

Demandez donc simplement, à titre d'information, quelques exemplaires de la revue *action* ainsi qu'une documentation sur l'Union Suisse pour la protection civile.

Envoyez ce coupon à: USPC, Case postale 8272, 3001 Berne

Nom: _____ Prénom: _____

Rue, n°: _____ NPA, lieu: _____

Oui, je voudrais quelques exemplaires de la revue *action* ainsi qu'une documentation sur l'Union Suisse pour la protection civile.